

# 4 Communication numérique

Cette publication a été réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec la Direction des communications.

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
1<sup>er</sup> étage, secteur 400  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 644-7063  
Sans frais : 1 866 552-5158  
Courriel : [piv@gouv.qc.ca](mailto:piv@gouv.qc.ca)  
Site Web : [piv.gouv.qc.ca](http://piv.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Septembre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-84653-6 (Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, volume complet)  
ISBN 978-2-550-84660-4 (Section 4 – Communication numérique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2019

# 4

## Communication numérique

On désigne comme communication numérique toutes les communications qui se font au moyen d'un média numérique : Web, médias sociaux, applications mobiles, messageries instantanées, télévision connectée, bornes interactives, espaces publicitaires numériques, géolocalisation ainsi que tout autre objet connecté.

### Éléments d'identification

Généralement, c'est la signature gouvernementale qui est utilisée. Parfois, la signature du ministère ou de l'organisme est utilisée, tandis que dans certains médias, d'autres éléments servent d'identification (comme une dénomination textuelle).

### Dans cette section

4.1 Courriels.....	2
4.2 Médias sociaux .....	3
Image de profil (avatar) .....	3
Image ou bannière de couverture .....	4
Informations du compte.....	4
4.3 Applications mobiles .....	5
Icône de lancement.....	5
Page de chargement .....	6
Autres interfaces.....	6
4.4 Sites Web .....	7
Bandeau d'en-tête .....	7
Pied de page.....	12
Icône de raccourci et favori.....	13
4.5 Bannières numériques.....	14
Image statique.....	14
Animation .....	15
4.6 Diaporamas.....	16

## 4.1 Courriels

L'en-tête des courriels doit contenir la signature du ministère ou de l'organisme qui émet le courriel, version deux couleurs, positionnée dans le coin supérieur gauche, sur un fond uni blanc.

Le pied de page du courriel ne doit pas contenir la signature gouvernementale ni celle du ministère ou de l'organisme. Il doit contenir les éléments suivants, l'un sous l'autre et alignés à gauche :

- Nom de l'expéditeur, suivi de son titre professionnel s'il y a lieu;
- Fonction de l'expéditeur;
- Nom du ministère ou de l'organisme;
- Bloc de coordonnées comprenant au moins une façon de joindre l'expéditeur.

Une image promotionnelle peut être ajoutée dans le pied de page en-dessous du bloc de coordonnées ou à droite de celui-ci.

**Secrétariat du Conseil du trésor Québec**

Lorem ipsum dolor sit amet, Consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum iriure dolor in hendrerit in vulputate velit esse molestie consequat, vel illum dolore eu feugiat nulla facilisis at vero eros et accumsan et iusto odio dignis.

Nom → Jacques Untel  
Fonction → Agent d'information  
Nom du ministère ou de l'organisme → Secrétariat du Conseil du trésor  
Bloc de coordonnées comprenant au moins une façon de joindre l'expéditeur → 875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875 Poste 0000  
www.tresor.gouv.qc.ca

Zone réservée  
Image promotionnelle  
Proposition 1

Zone réservée  
Image promotionnelle  
Proposition 2

**Secrétariat du Conseil du trésor Québec**

Lorem ipsum dolor sit amet, Consectetuer adipiscing elit, sed diam nonummy nibh euismod tincidunt ut laoreet dolore magna aliquam erat volutpat. Ut wisi enim ad minim veniam, quis nostrud exerci tation ullamcorper suscipit lobortis nisl ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis autem vel eum iriure dolor in hendrerit in vulputate velit esse molestie consequat, vel illum dolore eu feugiat nulla facilisis at vero eros et accumsan et iusto odio dignis.

Jacques Untel  
Agent d'information  
Secrétariat du Conseil du trésor  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
Téléphone : 418 643-0875 Poste 0000  
www.tresor.gouv.qc.ca

Zone réservée  
Image promotionnelle

## 4.2 Médias sociaux

### Image de profil (avatar)

Tous les comptes de médias sociaux officiels du gouvernement doivent être représentés par une image de profil unique et prescrite.

### Comptes généralistes du gouvernement

L'avatar des comptes généralistes du gouvernement du Québec est composé d'une fleur de lys blanche centrée sur un fond bleu uni (couleur Web : 095797).



### Comptes des ministères et des organismes

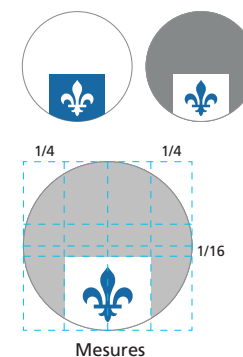
L'avatar ou l'image de profil de tous les comptes de médias sociaux organisationnels (ministères et organismes assujettis) comporte une fleur de lys au centre.

- La fleur de lys doit être blanche. Elle doit se trouver sur une nuance de noir à 55 % ou plus ou encore d'une couleur unie qui permet un ratio de contraste minimum de 3:1. Ce ratio peut être évalué avec un logiciel d'analyse de contraste de couleurs à l'écran.
- Si une texture, un dégradé ou des effets graphiques sont présents dans la couleur de fond, ils ne doivent pas nuire à la visibilité de la fleur de lys. Les photos, les illustrations et les textes sont proscrits.



### Comptes thématiques, promotionnels ou ponctuels

Pour les comptes thématiques, promotionnels ou ponctuels, le choix de l'image de profil est libre, mais celle-ci doit contenir une pastille carrée, qui présente une fleur de lys blanche sur un fond uni bleu 095797 ou une fleur de lys bleue sur un fond uni blanc. Cette pastille se situe au centre de la partie inférieure de l'image de profil. Le positionnement de la fleur de lys dans la pastille ainsi que le positionnement de la pastille dans l'avatar sont fixes. Ils permettent que la fleur de lys demeure visible dans un avatar qui est de forme carrée ou ronde.



## 4.2 Médias sociaux (suite)

---

### **Image ou bannière de couverture**

Aucun élément d'identification n'est requis dans l'image ou la bannière de couverture d'un compte de médias sociaux.

### **Informations du compte**

Le nom complet du ministère ou de l'organisme qui anime le compte doit se trouver dans la description, sauf si la limite du nombre de caractères ne le permet pas.

La description des comptes généralistes officiels et des comptes thématiques doit contenir la mention « Gouvernement du Québec ».

## 4.3 Applications mobiles

### Icône de lancement

L'icône de lancement d'une application mobile doit arborer, dans le coin inférieur droit, une pastille en forme de cercle contenant une fleur de lys. Deux versions de la pastille sont permises, soit une fleur de lys blanche sur un fond uni bleu ou une fleur de lys bleue 095797 sur un fond uni blanc.

La taille de la pastille est déterminée en fonction de la taille de l'icône : le diamètre de la pastille doit être d'un ratio de 63/200 de la hauteur ou du diamètre de l'icône.

Le positionnement de la fleur de lys dans la pastille ainsi que le positionnement de la pastille dans l'icône varient en fonction du format et des dimensions des icônes.



## 4.3 Applications mobiles (suite)

### Page de chargement

Si une page de chargement s'affiche à l'ouverture de l'application, elle doit uniquement contenir la signature gouvernementale, soit la version deux couleurs sur un fond uni blanc ou soit la version inversée blanche sur un fond noir ou bleu 095797.

La signature est centrée dans la page. La taille de la signature qu'il est possible d'utiliser est basée sur un format portrait de la page. La taille maximale permise est celle qui respecte la zone de protection de la signature, soit d'un rectangle étalon de chaque côté. La taille minimale permise est celle qui offre un dégagement de deux rectangles étalons de chaque côté, en plus de la zone de protection. Dans une page de format paysage, la signature conserve la même taille que dans le format portrait de la page.



### Autres interfaces

Au moins une des pages de l'application, autre que la page de chargement, doit contenir la mention « © Gouvernement du Québec ».

## 4.4 Sites Web

Tous les sites Web gouvernementaux doivent être identifiés à l'aide d'un bandeau d'en-tête et/ou d'un pied de page, qu'ils servent à des fins informationnelles, transactionnelles ou promotionnelles et qu'ils soient destinés au grand public (site Internet), à une clientèle interne (intranet) ou à une clientèle externe spécifique (extranet).

### Bandeau d'en-tête

#### Sites publics informationnels et transactionnels, extranet

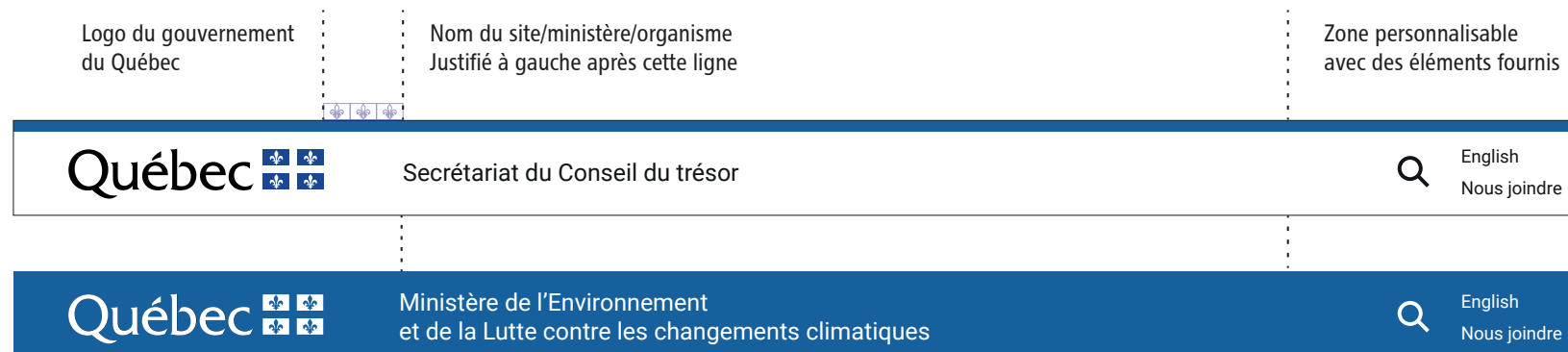
Le bandeau d'en-tête des sites Web publics informationnels et transactionnels et des extranets se compose des éléments suivants :

- La signature gouvernementale, à gauche ;
- S'il y a lieu, le nom du site, du ministère ou de l'organisme, au centre ;
- Une zone personnalisable, à droite. Dans la version mobile, les éléments de navigation peuvent être regroupés dans un bouton de menu. Les éléments à utiliser sont fournis dans les gabarits (icônes et libellés).
- La police à utiliser dans le bandeau est le Roboto.

Deux modèles sont offerts :

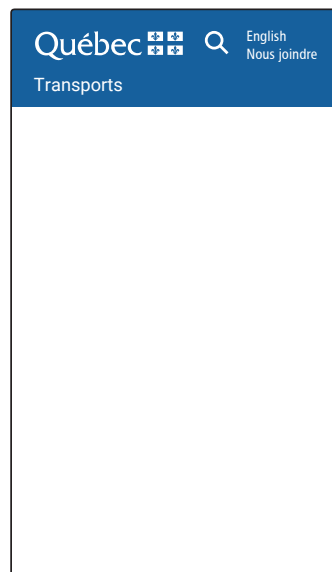
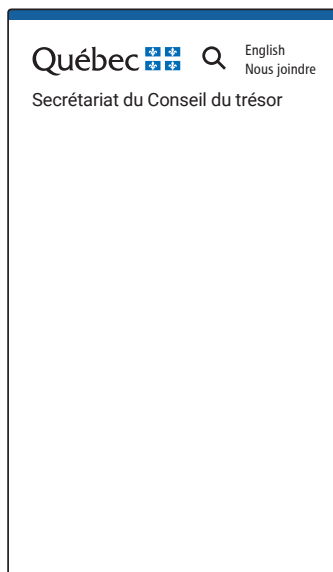
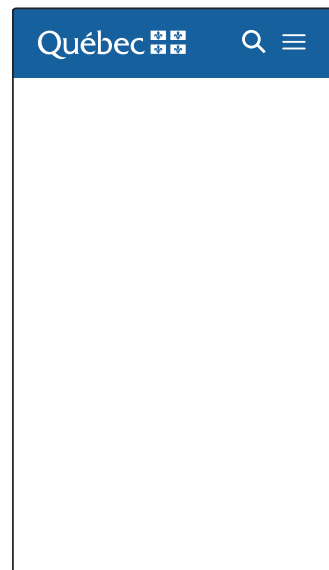
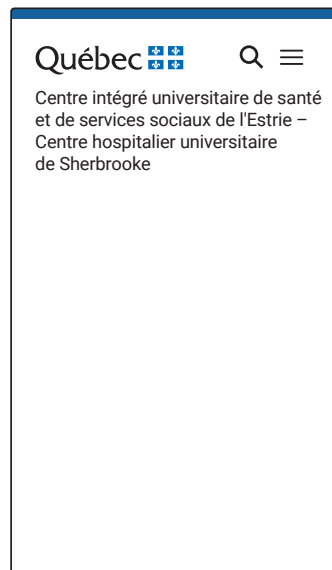
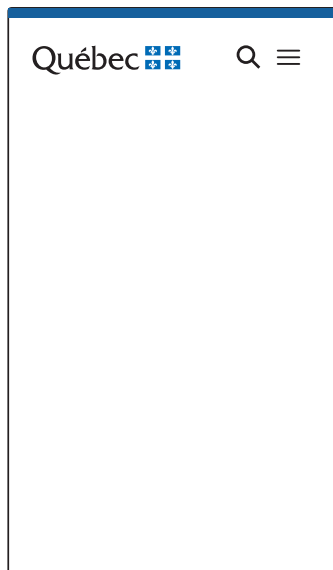
- Un avec le fond blanc et une bande bleue 095797 à la limite supérieure. La signature gouvernementale utilisée sera celle en deux couleurs ;
- Un avec le fond bleu 095797 et utilisant la signature gouvernementale blanche.

Modèles de bandeau pour le format d'écran d'ordinateur :



## 4.4 Sites Web (suite)

Modèles de bandeau pour le format d'écran d'appareil mobile :



## 4.4 Sites Web (suite)

### Sites intranet

Le bandeau d'en-tête des sites intranet se compose des éléments suivants :

- La signature du ministère ou de l'organisme, à gauche ;
- La mention « Intranet » ou, s'il y a lieu, le nom du site ;
- Une zone personnalisable, à droite. Dans la version mobile, les éléments de navigation peuvent être regroupés dans un bouton de menu. Les éléments à utiliser sont fournis dans les gabarits (icônes et libellés).
- La police à utiliser dans le bandeau est le Roboto.

Deux modèles sont offerts :

- Un avec le fond blanc et une bande bleue 095797 à la limite supérieure. La signature du ministère ou de l'organisme utilisée est celle en deux couleurs ;
- Un avec le fond bleu 095797 et utilisant la signature blanche.

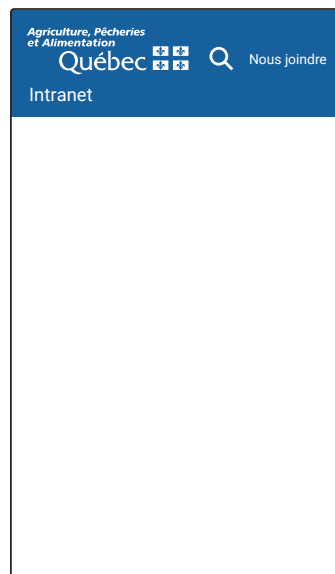
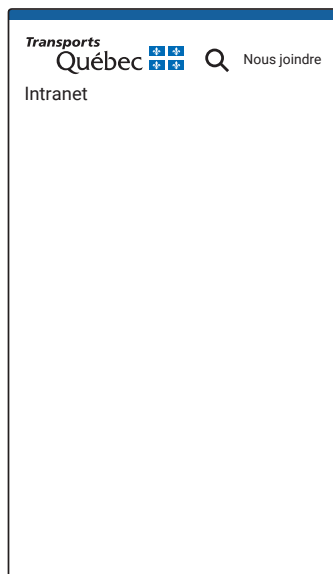
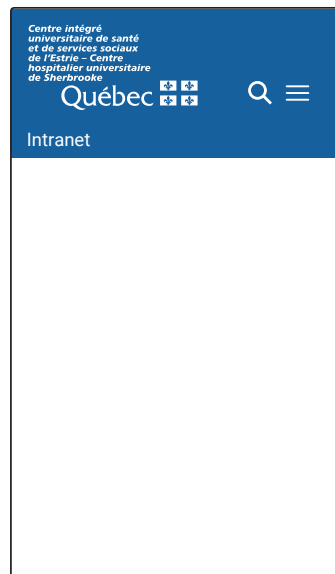
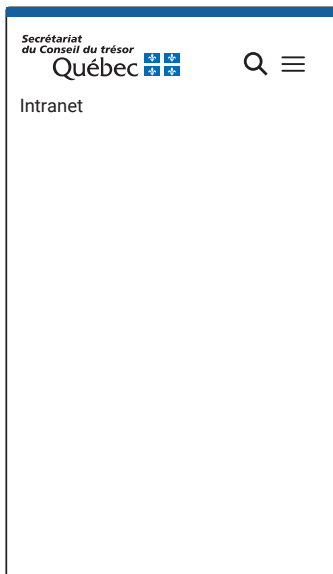
Les bandeaux d'en-tête ont une hauteur variable, en fonction des dimensions de leur signature.

Modèles de bandeau pour le format d'écran d'ordinateur :



## 4.4 Sites Web (suite)

Modèles de bandeau pour le format d'écran d'appareil mobile :



## 4.4 Sites Web (suite)

### Sites de campagnes d'information

Le bandeau de ces sites se situe au bas des pages. Il se compose des éléments suivants :

- La signature gouvernementale, à droite ;
- Une zone définie, à gauche, réservée à la signature promotionnelle du gouvernement du Québec, s'il y a lieu.

Trois modèles seront disponibles :

- Un avec le fond blanc utilisant la signature gouvernementale en deux couleurs ;
- Un avec le fond bleu 095797 et utilisant la signature gouvernementale blanche ;
- Un avec le fond noir et utilisant la signature gouvernementale blanche.



## 4.4 Sites Web (suite)

### Pied de page

#### Sites publics

Le bandeau du pied de page des sites Web publics informationnels et transactionnels se compose des éléments suivants :

- La signature du ministère ou de l'organisme. Dans le cas des organismes relevant d'un ministère ou d'un organisme, c'est leur signature qui apparaît, suivie de la traçabilité qui sera inscrite en-dessous;
- La mention « © Gouvernement du Québec, [date de première publication] ».

Les éléments sont centrés sur un fond uni blanc.



## 4.4 Sites Web (suite)

---

### **Intranet**

Le bandeau du pied de page des sites intranet se compose des éléments suivants :

- La signature du gouvernement du Québec ;
- La mention « © Gouvernement du Québec, [date de première publication] ».

Les éléments sont centrés sur un fond uni blanc.

### **Sites de campagnes d'information**

La bannière des sites promotionnels se situent au bas de la page. Il n'y a donc pas de pied de page, cette bannière jouant déjà ce rôle.

### **Icône de raccourci et favori**

Lorsqu'une page d'un site web d'un ministère ou d'un organisme est enregistré dans les favoris ou en un raccourci (ordinateur, tablette électronique ou téléphone), l'icône qui apparaît doit contenir une fleur de lys blanche sur fond bleu 095797. Cette icône peut aussi apparaître aussi dans la barre de navigation de l'application utilisée.



## 4.5 Bannières numériques

Tout affichage numérique, c'est-à-dire toute image ou animation diffusée par l'entremise d'un média numérique à des fins informationnelles ou promotionnelles, doit être identifiée.

### Image statique

Il est requis d'apposer la signature gouvernementale ou celle du ministère ou de l'organisme dans une image numérique statique. Les trois versions de la signature (deux couleurs, monochrome et inversée) peuvent être utilisées. On doit choisir la version de la signature offrant le contraste maximal avec l'image de fond. Elle doit être placée dans le coin inférieur droit.



*Exemple d'une image numérique diffusée dans les médias sociaux*

## 4.5 Bannières numériques (suite)

### Images de petits formats

Lorsque le format de l'image statique ne permet pas d'y insérer la signature gouvernementale de manière lisible en plus du contenu ou du message de l'image, il est permis de ne pas mettre la signature.

Statique sans le logo lorsqu'il n'y a pas suffisamment de place



160 pixels x 60 pixels

### Animation

Pour les publicités animées à l'intérieur d'un site Web ou d'une application, veuillez vous référer à la section 3, Vidéo et radio.

Dans le cas d'une publicité en diaporama contenant plusieurs images (ex. : gif animé), il faut utiliser la signature du ministère ou de l'organisme ou la signature gouvernementale, version deux couleurs, centrée sur un fond uni blanc, pour une durée minimale de 2 secondes, à la fin de la séquence.





## 4.6 Diaporamas

Un diaporama est un document de présentation destiné à être projeté sur un écran devant un groupe de personnes.

Toutes les pages des diaporamas doivent être identifiées à l'aide de la signature gouvernementale. Les trois versions de la signature (deux couleurs, monochrome et inversée) peuvent être utilisées. On doit choisir la version de la signature offrant le contraste maximal avec l'image de fond.

Sur la première page du diaporama, la signature doit être d'une hauteur de drapeau de 12 mm et sur toutes les pages subséquentes, elle est d'une hauteur de drapeau de 6 mm. Elle doit être positionnée dans le coin inférieur droit, à 13,8 mm du bas et à 12,8 mm du côté droit du diaporama.

S'il s'agit d'un diaporama contenant plusieurs séquences animées à partir d'une même page, la version initiale de la signature doit être celle de 12 mm. Elle peut ensuite être réduite à 6 mm dans les séquences suivantes, avec le même positionnement que celui prévu pour des pages séparées.

<p><b>Cliquez pour ajoutez un titre</b></p> <p>Cliquez pour ajoutez un sous titre</p> <p>Québec  12 mm 13,8 mm 12,8 mm</p>	<p><b>Modifiez le titre</b></p> <p>Modifiez les syle du texte du masque</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Deuxième niveau<ul style="list-style-type: none"><li>- Troisième niveau<ul style="list-style-type: none"><li>» Quatrième niveau<ul style="list-style-type: none"><li>&gt;Cinquième niveau</li></ul></li></ul></li></ul></li></ul> <p>Québec  6 mm</p>
---	--